

Déclaration préalable de la FSU au CSA-SD 92
du 24 janvier 2023



Monsieur le Directeur Académique,

Alors que dans notre académie la crise d'attractivité tend à devenir un élément structurel, la FSU déplore qu'aucune mesure ambitieuse ne soit prise par le gouvernement pour y remédier. Alors que les personnels sont à bout de souffle, le budget 2023 ne présage pas une amélioration des conditions de travail qui sont pourtant de plus en plus dégradées comme le montre le récent rapport de la DEPP. Le Ministère préfère vraisemblablement économiser plutôt que de profiter de la baisse démographique et supprime 481 emplois pour la rentrée 2023, soit 8 381 emplois en moins en 6 ans.

De plus, alors que l'année 2022 s'est achevée sur une inflation à 6,2%, les premières pistes salariales ne sont pas à la hauteur et sont inacceptables. Le déclassement des personnels se poursuit et le ministère fait donc le choix de maintenir ses agents dans une précarité forcée. A quelques jours de la fin du mois, la promesse du Président candidat d'une revalorisation de 10% pour tous les personnels d'ici janvier 2023 n'a pas été tenue. Au contraire, pour leur faire gagner plus, le Ministère désire faire travailler plus ses personnels avec de nouvelles missions à intégrer dans le Pacte à l'image de la volonté de faire intervenir des professeurs des écoles en 6^e pour assurer du soutien en mathématiques et français. Alors qu'une enquête de la DEPP démontre que les enseignant·es travaillent près de 43h par semaine en étant sous-payé·es, la FSU rappelle qu'elle défend d'autres projets, à commencer par la revendication d'une revalorisation immédiate et sans contrepartie pour tous les personnels.

Comment rendre le métier attractif sans amélioration des conditions de travail ni revalorisation salariale à la hauteur ? Ce n'est pas le mépris affiché par ce nouveau ministère de l'Education nationale qui le permettra. L'annonce d'un concours de recrutement exceptionnel réservé aux contractuel·les avec une condition de diplôme significativement faible et sans prévoir aucune formation pour les lauréat·es de ce concours n'améliorera pas l'attractivité. Laisser entendre qu'enseigner n'est pas un métier qui s'apprend est une nouvelle marque de mépris adressée aux enseignant·es déjà en poste.

Alors que les personnels sont à bout de souffle, précarisés, épuisés, les annonces du 10 janvier 2023 sur l'avenir des retraites par la Première Ministre sont brutales et injustes. Rien ne justifie le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans ni

l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation, si ce n'est une obstination politique et idéologique en faisant porter sur les salariés, et non les plus riches, le financement de notre système de retraites. Avec 65% de grévistes dans le Second degré, le 19 janvier les personnels de l'Education ont aussi dit non à cette réforme dans la journée de grève interprofessionnelle. La FSU exige l'abandon de la réforme des retraites et appelle l'ensemble des personnels de l'Education à se mettre massivement en grève le 31 janvier.

Pour ce qui nous occupe aujourd'hui, les projets de DHG dans les Hauts-de-Seine ne peuvent qu'accentuer la colère. Tout d'abord, la préparation de rentrée 2023 se fait dans une confusion due aux annonces médiatiques du ministère qui a précisé dans la presse que la Technologie serait supprimée en Sixième pour financer l'heure d'accompagnement Maths-Français et pour la loger dans les 26 heures de cours. Lors du GT, il a été indiqué que les professeurs de technologie pourraient assurer cette heure de cours en maths ou français. C'est inacceptable. Cet arbitrage de dernière minute confirme l'attaque contre les disciplines pour des dispositifs illusoires qui suppriment des postes. Le SNES-FSU s'opposera à tout texte réglementaire qui fragiliserait la Technologie. Dans l'immédiat, aucun texte réglementaire ne permet cette suppression : et nous serons vigilant sur ce point.

Encore plus forte que l'an dernier, la reprise des moyens sur le 92 est censée répondre aux besoins des autres départements qui connaissent une forte croissance démographique. En plus d'être insuffisant pour les autres départements, il s'agit une nouvelle fois de déshabiller Paul pour mal habiller Pierre. Le Rectorat et la DSDEN du 92 aurait dû profiter de la baisse démographique pour améliorer les conditions d'études des élèves et pour améliorer les conditions de travail des personnels, mais ils ont été motivés par d'autres raisons, purement budgétaires.

Avec 1034 heures en moins pour les établissements du 92 la baisse de la DHG est inédite et correspond à 57 ETP en moins. Cette baisse repose sur les heures postes (-1036 HP) et fait mécaniquement augmenter, encore une fois, le taux d'HSA. Cela va avoir pour conséquence des suppressions de postes massives. Ces moyens insuffisants ne peuvent qu'accentuer la dégradation des conditions d'enseignement et d'encadrement. Comment assurer un enseignement de qualité dans des classes surchargées et ne bénéficiant pas de cours en effectifs réduits ? Comment peut-on approuver une nouvelle baisse des moyens en Education prioritaire ?

L'incompréhension et la colère des collègues s'est exprimée l'an dernier dans notre département face à des DHG insuffisantes. Le SNES-FSU 92 sera, cette année encore, aux côtés des collègues qui se mobiliseront pour obtenir des DHG à la hauteur des besoins. Le SNES-FSU sera dans l'intersyndicale qui appelle au rassemblement le mercredi 1^{er} février pour demander une hausse des DHG dans le département, et contre la logique des suppressions de postes.

Si l'enveloppe départementale est insuffisante, nous déplorons l'opacité quant au

calcul des DHG de chaque établissement en fonction de l'IPS. Si cet indicateur peut en soi être pertinent, l'utilisation faite par l'administration entraîne un calcul des marges qui n'est plus communiqué aux représentant-es. Nous réitérons notre demande d'un tableau des marges par établissements et d'une présentation des clés de répartition. Depuis que ce calcul est utilisé, les marges qualitatives connaissent des distorsions importantes et les établissements de l'Education prioritaire sont fortement pénalisés. Par ailleurs, dans d'autres départements de l'Académie, la structure financée est donnée pour chaque établissement. Dans les Hauts-de-Seine, il a fallu insister en GT pour avoir quelques informations à ce sujet.

En collège, les tendances des années précédentes s'aggravent. Nous constatons, comme chaque année, les effets de la dotation sur la base de 30 élèves par division qui crée des effets de seuil. Ainsi, à Courbevoie, 43 élèves de plus sont prévus au collège Les Renardières mais aucun financement de divisions supplémentaires avec des effectifs à la limite du financement pour chaque niveau avec les prévisions d'effectifs suivantes : 117 élèves en 6^{ème}, 120 élèves en 5^{ème}, 120 élèves en 4^{ème} et 120 élèves en 3^{ème}. Cela signifie concrètement que dans l'établissement ayant le plus faible IPS de cette commune, l'ensemble des classes du collège seront à 30 élèves.

Au-delà des effets de seuil, la reprise de moyens est bien supérieure à ce que justifierait la baisse démographique. Pour 838 élèves de moins en collège, 41 divisions en moins sont financées, alors que cela ne correspondrait qu'à 28 divisions.

Les évolutions de DHG sont défavorables pour une grande partie des établissements :

- Certains établissements subissent une forte baisse de DHG qui ne s'explique pas seulement par la baisse des effectifs mais par une diminution de la marge qualitative alors que l'IPS baisse comme au Collège Moulin Joly de Colombes qui perd 39 heures sur sa DHG pour seulement une division en moins.
- Certains voient leur dotation baisser quand les effectifs, la structure et l'IPS restent stables et IPS. Le collège François Furet d'Antony perd 6,5 heures sur sa DHG alors que tous les autres indicateurs sont parfaitement stables.
- Certains voient leur marge qualitative baisser quand l'augmentation des effectifs entraîne le financement de divisions supplémentaires comme le collège Joliot Curie à Bagneux avec un des IPS les plus faibles du département qui voit sa marge qualitative perdre plus de 6 points par rapport à l'année dernière ou bien le Lycée Richelieu de Rueil Malmaison n'obtient que 19 heures en plus alors qu'une division en plus doit être financée.
- D'autres doivent accueillir plus d'élèves sans que les moyens augmentent : à Romain Rolland Bagneux, les effectifs augmentent même de 31 élèves pour 1h en moins sur la dotation ou à Marguerite Duras à Colombes : pour 9 élèves en plus par rapport au constat, 23 heures en moins sur la DHG, ce qui diminue la marge de presque 2 points.
- Une nouvelle fois le taux d'HSA explose dans les établissements, obligeant les personnels à en absorber toujours plus quand le nombre d'HP diminuent. Au

Collège les Vallées de la Garenne-Colombes 34 heures postes sont supprimées pour créer 5 HSA dans un établissement où le taux d'HSA est déjà élevé. Ce phénomène touche particulièrement les établissements en Education prioritaire. Ainsi, Masaryk de Châtenay-Malabry (IPS de 86,3) est le collège avec le plus fort taux d'HSA du département (12,89%).

Nous nous interrogeons à nouveau aussi sur le financement des options, des sections sportives et des groupes de langues à faible diffusion. Une attention toute particulière est-elle portée à ces enseignements ? Il n'est pas normal que les collèges ne bénéficient pas de moyens supplémentaires pour les financer et soient obligés de financer ces dispositifs sur leur marge et d'opérer des choix cornéliens qui mettent en concurrence les disciplines et de réduire les cours à effectifs réduits.

La baisse de la DHG qui pèse sur le 92 accentue les inégalités sociales et scolaires sur le département. Nous avons dénoncé lors du dernier CTSD le refus par l'administration de mener une politique volontariste pour lutter contre la ségrégation scolaire mise en évidence par la publication des indices de position sociale des collèges. Ainsi, les 20 collèges des Hauts-de-Seine ayant l'IPS le plus élevé, tous sont privés. L'article du journal le Monde du 18 janvier sur les dotations des lycées privés à Paris montre une réalité injustifiable. Les lycées privés sont bien mieux dotés que les lycées publics alors même que leurs IPS sont bien plus élevés. Comment expliqué, par exemple, que l'Ecole Alsacienne (IPS de 145,8) ait 70 heures de dotation en plus que le Lycée public Fauré (IPS de 120) pour le même nombre d'élèves ?

Qu'en est-il dans notre département ?

L'année dernière la baisse des DHG dans les collèges publics avait particulièrement touché les établissements avec les IPS les plus faibles voyant leur marge considérablement baisser contrairement aux établissements plus favorisés. Une nouvelle fois la diminution de la marge qualitative pèse sur les établissements à faible IPS. Ainsi, le collège avec le plus faible IPS et qui le voit baisser, Evariste Galois à Nanterre, voit sa marge diminuer de près de 2 points.

En lycée, nous protestons à nouveau contre les modes de calcul des DHG qui ne tiennent pas compte du problème des groupes de spécialités surnuméraires, ou des options facultatives. L'insuffisance des moyens oblige les lycées à arbitrer entre cours à effectifs réduits et maintien des options et groupes de spécialités. Par ailleurs les classes surchargées les groupes de 36 pour les spécialités les plus demandées deviennent la norme. En outre, les calculs des financements à la structure ne prennent pas en compte la réalité du terrain, à l'image du lycée Newton de Clichy pour lequel les classes de la voie professionnelle sont calibrées à 30 par la DSDEN quand bien même les plateaux techniques ne permettent pas de faire des classes à plus de 24 élèves, obligeant la création de demi-classes sur la marge de l'établissement.

Nous souhaitons des éclaircissements sur les modalités de calcul de la dotation initiale :

- Comment est calculée la marge qualitative en collège et en lycée ? Une communication transparente de ces informations, ainsi que de la marge de chaque établissement, permettraient d'améliorer la qualité du dialogue social.
- Existe-t-il un seuil pour l'ouverture des groupes de spécialités afin de respecter la carte des formations établie lors du CSA et particulièrement pour les spécialités artistiques et les LCA ou bien la carte est-elle simplement un affichage ?
- Comment la pérennité des options facultatives et leur financement est-elle envisagée au lycée ?
- Comment les groupes de spécialité en surnombre seront-ils financés ?
- Quel montant de l'enveloppe départemental n'a pas été affecté à ce jour ?

Par ailleurs, nous réitérons notre demande sur des informations précises sur les structures pédagogiques financées et les effectifs par niveaux dans chaque établissement, comme cela se fait dans d'autres départements.

Nous rappelons notre attachement au respect des instances et des compétences du CA dans les EPLE, concernant la discussion et le vote de la répartition de la DHG, ainsi que des créations et suppressions de postes, avant la remontée des informations, soit en février. Nous demandons à ce que les délais de convocations et de transmissions des documents soient rappelés aux chefs d'établissement.

Enfin, même si nous souhaitions avoir les documents plus en amont du groupe de travail, nous remercions les services de la DOS pour la qualité des documents préparatoires et pour la rapidité des informations communiquées en réponse à nos questions lors de ce GT.